

Diocèse de Perpignan et Elne

(Dernière mise à jour le : 20/06/2025)

Historique

Le diocèse actuel, qui s'inscrit dans les limites du département des Pyrénées-Orientales comprend l'ancien diocèse d'Elne, une partie de l'ancien diocèse d'Alet (supprimé en 1801) Capcir et Fenouillèdes, ainsi qu'une partie du diocèse de La Seu d'Urgell (Cerdagne française).

A la suite du Concordat de 1801, Pie VII prononça l'extinction de l'ancien diocèse d'Elne et en rétablissait le siège épiscopal en 1817 qu'il fixait à Perpignan. L'ancien titre « Elsenis » fut pourtant conservé pour désigner en latin le nouveau diocèse de Perpignan.

Responsable des archives

Père Francis Waffelaert. Secrétaire : Madame Myriam Nugon. Bibliothécaire archiviste : Madame Sophie Milard.

Adresse du service d'archives

Archives diocésaines de Perpignan, Parc Ducup,
allée des Chênes, 66000 Perpignan

Téléphone / Fax

04 68 35 00 10

Adresse mail

bibliotheque@diocese66.com

Site internet

Conditions de consultation et de communication

Salle de lecture ouverte lundi (9h-12h et 14h-17h), mardi (9h-12h et 14h-17h), mercredi (14h-17h), vendredi (9h-12h) et sur rendez-vous. Les demandes de recherches peuvent être adressées par mail ou courrier postal. Fermeture annuelle au mois d'août. Ne sont communiqués que les documents imprimés et les pièces des fonds classés (dans le respect des délais de communication prédéfinis).

Métrage linéaire et dates extrêmes de l'ensemble des fonds conservés

Archives du XIXe siècle relatives aux paroisses : 20 ml.

Archives de l'administration épiscopale et curiale du XXe siècle : 200 ml (approximativement car le traitement est en cours).

Registres de catholicité : 44 ml.

Dates extrêmes : 1823-2017 (mais certaines décennies sont très lacunaires).

Archives du XIXe siècle relatives aux paroisses : inventaires transcrits au format électronique.
Guide des fonds au format électronique : en cours de constitution.
Listes chronologiques détaillées des desservants des paroisses aux XIXe et XXe siècles : format électronique.
Listes chronologiques détaillées des directeurs et membres du corps professoral des Grand et Petits Séminaires : format électronique.

Les fonds

Fonds Principal

Archives de l'administration épiscopale et curiale :

En cours de traitement.

Les évêchés de Mgr de Carsalade du Pont (1900-1932), Mgr Bernard (1933-1959), Mgr Bellec (1960-1971) sont extrêmement lacunaires.

Archives "pastorales" émanant des services diocésains, des œuvres et mouvements :

En cours de traitement.

Les archives des colonies de vacances organisées par le diocèse et certaines paroisses sont bien représentées.

Registres de catholicité :

Déposés aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales pour tout ce qui est antérieur à 1920.

Archives des membres du clergé :

L'ensemble est disparate, représentatif de l'activité (sermons) et des centres d'intérêt des clercs (art sacré, histoire...).

A noter : le fonds des archives de l'abbé Albert Cazes, prêtre érudit auteur de nombreuses monographies sur le patrimoine architectural et l'héraldique.

Documentation imprimée :

La Semaine Religieuse de Perpignan depuis 1869 (4 ml), son supplément Revue historique et littéraire du diocèse de Perpignan, ordo et annuaires diocésains depuis 1819 (3 ml), mandements.

Archives figurées :

Cartes postales, images religieuses (6 ml), images mortuaires des prêtres, diapositives.

Les photographes relatives aux événements et à la vie quotidienne des Grand et Petits Séminaires (0,5 ml) sont en cours de traitement.

Archives audiovisuelles :

Films liés essentiellement liés à la catéchèse. Les films réalisés par des prêtres ont été déposés à l'Institut Jean Vigo (cinémathèque de Perpignan).

Autres fonds

Fonds de la Fondation Béna : 6 ml (sans compter la bibliothèque). La Fondation Béna a été créée dans le diocèse en 1970 par Xavier Sallantin pour organiser des rencontres pluridisciplinaires annuelles autour de la question du sens. De nombreux scientifiques et théologiens y ont participé. Après la mort de Xavier Sallantin, la famille a souhaité que les archives et la bibliothèque de la fondation soient données au diocèse.